



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30
Nombre membres élus en exercice :	23	
présents :	20	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	03	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	23	Collectivités Territoriales,
absents :	00	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
		sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Date de la convocation :		<u>PRESENTS :</u>
14 avril 2023		Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Certifié exécutoire		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Compte tenu de l'envoi en		Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Préfecture le :		Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
		Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,
		Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine
		VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine
		LABARRERE, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne		<u>ABSENTS REPRESENTES :</u>
le :		Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
		Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO
		Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA
Le Maire,		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u>
		Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 026 04 2023 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Présentation par Rémi PIET.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2 35/35 ^{ème}	
Filière Sécurité			
Brigadier	Agent de Police Municipale	1 35/35 ^{ème}	
Filière Animation			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 35/35 ^{ème}	
Filière Médico-social			
Infirmière	Infirmière	1 35/35 ^{ème}	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : Pour : 18 Contre : 0

**Abstention : 5 (P. GIACOMETTI, S. VILLENAVE, E. LAPORTA, J-P.
MAZZON et C. LABARRERE)**

Fait et délibéré le 20 avril 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

